

Mon projet de formation

S'informer sur ses droits: les principaux dispositifs

[Droits à la formation des employés du secteur privé](#) [1]

[Droits à la formation des employés du secteur public](#) [2]

Des financements selon les profils des professionnels

[Salariés du secteur privé](#) [3]

[Agent de la fonction publique](#) [3]

Les formations portées par des organismes agréés

Seules les formations portées par des organismes agréés peuvent être prise en charge par l'employeur et l'OPCA.

Le Développement Professionnel Continu des professionnels de santé

[Le Développement Professionnel Continu \(DPC\) est un **dispositif de formation réglementé**, destiné aux **professionnels de santé** toutes professions et tous modes d'exercices confondus. Il permet au professionnel de santé d'avoir une démarche de **formation active tout au long de sa vie professionnelle**.](#) [4]

La reconnaissance des formations Bonnes Pratiques Cliniques

[Lancé en Septembre 2012 avec le soutien de 10 membres fondateurs, TransCelerate a notamment créé un **processus d'auto-attestation** pour identifier des **formations aux Bonnes Pratiques Cliniques**, répondant à des critères de qualité et d'exhaustivité jugés indispensables.](#) [5]

URL source: <https://www.fcrin.org/se-former/mon-projet-de-formation/mon-projet-de-formation-0>